

CCAS DE COURTHEZON
Procès-Verbal Synthétique
Séance du Conseil d'Administration du lundi 7 octobre 2024 à 18h00

Présents : Nicolas PAGET, Lysiane VOISIN, Cendrine PRIANO-LAFONT, Paul CHRISTIN, Fanny-LAUZEN, Caroline FAYOL, Sabine BONVIN, Sylvie CECCAROLI, Eliane TURIN, Camille PIERRON, Martine CIMPELLO.

Excusés : Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN, Violette GARCIA pouvoir à Cendrine PRIANO-LAFONT, Sandy MULLER pouvoir à Nicolas PAGET, Sabine COURRIEU pouvoir à Caroline FAYOL.

Absents excusés : Benoît VALENZUELA, Anne-Marie JOUFFROY-BOLOGNA.

Secrétaire de Séance : Sabine BONVIN.

Monsieur le Président ouvre la séance, Madame BONVIN est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance. La condition de quorum est validée.

Monsieur le Président met aux voix le compte rendu du conseil d'administration du 27 mars 2024. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

M. Benoît VALENZUELA est arrivé après la mise au vote du compte rendu du Conseil du 27 mars 2024.

Présents : Nicolas PAGET, Lysiane VOISIN, Cendrine PRIANO-LAFONT, Paul CHRISTIN, Benoît VALENZUELA, Fanny-LAUZEN, Caroline FAYOL, Sabine BONVIN, Sylvie CECCAROLI, Eliane TURIN, Camille PIERRON, Martine CIMPELLO.

Excusés : Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN, Violette GARCIA pouvoir à Cendrine PRIANO-LAFONT, Sandy MULLER pouvoir à Nicolas PAGET, Sabine COURRIEU pouvoir à Caroline FAYOL.

Absents excusés : Anne-Marie JOUFFROY-BOLOGNA.

POINT N°1 : BUDGET / SEJOUR SENIORS EN VACANCES 2024

Soucieux de rompre l'isolement des personnes âgées au moyen d'une offre de séjours adaptée à leurs besoins, le Centre Communal d'Action Sociale a organisé du lundi 27 au vendredi 31 mai un voyage à PORT BARCARES, en partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) et la Carsat Sud Est. Les participants ont résidé au Village Vacances l'Estanyot assistés par 2 accompagnatrices (1 agent du CCAS et l'élue en charge du CCAS).

Le montant du séjour a été calculé sur une base de 52 participants dont 2 accompagnatrices et le chauffeur du bus, il s'élève à 24 992.30€ et comprend :

19 960.80€ pour l'hébergement (pension complète, assurance annulation, taxe de séjour)

4 700.00€ pour le transport en autocar

331.50€ pour la visite de Narbonne en Petit Train

L'ANCV prévoit l'attribution d'une aide financière accessible aux personnes répondant aux critères d'éligibilité définis dans la notification de décision d'accès au programme Seniors en Vacances 2024 accordée au CCAS le 27 mars. Cette subvention s'élève à :

5 208.00€ pour l'aide aux seniors éligibles

730.00€ pour l'hébergement des accompagnatrices

La Carsat du Sud Est peut apporter une aide complémentaire allant jusqu'à 1660.00€ pour laquelle le CCAS a également fait une demande. Si la subvention est accordée elle sera restituée aux personnes répondant aux mêmes critères que ceux requis pour l'aide ANCV.

Les frais d'hébergement du chauffeur d'un montant de 365.00€ sont pris en charge par le Village Club l'Estanyot.

Il est proposé au Conseil d'administration du CCAS d'acter le plan de financement final du coût total du voyage qui se détaille donc comme suit :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Séjour Village l'Estanyot	19 595.80€	Participation ANCV	5938.00€
Autocars Arnaud	4 700.00€	Participation Carsat	1660.00€
Petit Train Narbonne	331.50€		
		Autofinancement CCAS	17 029.30€
TOTAL	24627.30€	TOTAL	24627.30€

Vu la décision n°2024-015 du 24 mars 2024 relative au contrat groupes conclu avec la SAS MILEADE pour un séjour 5 jours/7 nuits au Village Club de l'Estanyot à Port Barcarès du 27 au 31 mai 2024,

Vu la décision n°2024-014 du 24 mars 2024 relative à la convention signée avec l'ANCV portant sur l'aide au départ en vacances des retraités aux revenus modestes ;

Vu le budget primitif 2024 voté par délibération n°2024008 le 27 mars 2024.

Le Conseil d'administration, ayant ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement du séjour Seniors en Vacances 2024
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2024 du CCAS.

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTANTS : 16

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POINT N°2 : BUDGET / DECISION MODIFICATIVE N°1-2024

Par délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2024, la commune a octroyé au Centre Communal d'Action Sociale une subvention exceptionnelle de 2 400 € afin de couvrir principalement des charges de personnel ainsi que des frais liés au voyage des seniors.

Il convient donc de réajuster le budget par cette décision modificative :

		DM1	
		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAP	COTE	LIBELLE	MONTANT
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	- 196.00
	60	Achats et variation des stocks	- 300.00
	60622	Carburant	50.00
	6064	Fournitures administratives	- 350.00
	61	Service extérieurs	4 400.00
	611	Contrats de prestations de services	4 700.00
	61358	Autres locations mobilières	- 300.00
	6188	Autres frais divers	96.00
	6156	Maintenance	- 96.00

	62	Autres services extérieurs	- 4 296.00
	6228	Rémunérations d'intérimaires et honoraires - Divers	454.00
	6232	Fêtes et cérémonies	- 31.50
	6238	Publicités, publications, divers	- 300.00
	6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	331.50
	6247	Transports collectifs du personnel	- 4 700.00
	6283	Frais de nettoyage des locaux	- 50.00
012		CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 625.00
	64	Charges de personnel	2 625.00
	641	Rémunérations	0.00
	64111	Rémunération principale	- 1 900.00
	64118	Autres indemnités	1 900.00
	645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	2 625.00
	6451	Cotisations à l'URSSAF	1 300.00
	6453	Cotisations aux caisses de retraite	600.00
	6456	Versement au FNC du supplément familial	725.00
042		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	174.00
	681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – Charges de fonctionnement	174.00
	6811	Dot. aux amortis. des immobilisations incorporelles et corporelles	174.00
65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 860.00
	658	Charges diverses de la gestion courante	1 860.00
	65888	Autres charges diverses de gestion courante	1 860.00
		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 463.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP	CPTE	LIBELLE	MONTANT
70		PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	600.00
	708	Autres produits	600.00
	7088	Autres produits d'activités annexes	600.00
74		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 092.96
	747	Participations	2 092.96
	7473	Participations départements	32.96
	74748	Participations autres Communes	2 400.00
	747888	Autres	- 340.00

75		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 770.04
	758	Produits divers de gestion courante	1 770.04
	75888	Autres	1 770.04
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 463.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAP	COTE	LIBELLE	MONTANT
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	174.00
	218	Autres immobilisations corporelles	174.00
	21838	Autre matériel informatique	174.00
		TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	174.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAP	COTE	LIBELLE	MONTANT
040		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	174.00
	281	Amortissements des immobilisations corporelles	174.00
	281838	Amort. autre matériel informatique	174.00
		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	174.00

Cette Décision Modificative s'équilibre en dépenses et en recettes.

Le Conseil d'administration ayant ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Décision Modificative Budgétaire N° 1 du Budget 2024 du CCAS.

ADOpte A L'UNANIMITE
VOTANTS : 16
POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0